



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 24 JUIN 2025 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 34

absents représentés : 17

absents excusés : 7

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 24 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Henri ARBEILLE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, M. Dominique DUHIEU, M. Jean-Luc DELPUECH, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Alexandre LAPEGUE, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, Mme Armelle BARBE, M. Pascal CANTAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Nathalie DARDY, M. Gilles DOR, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, M. Régis DUBUS, M. Olivier GOYENECHÉ, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, M. Damien NICOLAS, M. Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST donne procuration à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Pascal CANTAU, Mme Maïté LIBIER donne procuration à M. Benoit DARETS, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à M. Louis GALDOS, M. Alain SOUMAT donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Christophe VIGNAUD donne procuration à M. Jean-François MONET, Mme Françoise AGIER donne procuration à M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Emmanuelle BRESSOUD donne procuration à M. Régis GELEZ, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Géraldine CAYLA donne procuration à Mme Nathalie DARDY, Mme Florence DUPOND donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Cédric LARRIEU donne procuration à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO donne procuration à Mme Armelle BARBE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL donne procuration à



M. Régis DUBUS, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, Mme Virginie VAN PEVENAGE donne procuration à M. Alexandre LAPEGUE.

Absents excusés : M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Séverine DUCAMP, Mme Isabelle LABEYRIE, M. Olivier PEANNE, M. Mickael WALLYN.

Secrétaire de séance : M. Bertrand DESCLAUX.

**OBJET : NUMÉRIQUE - Délégation de service public pour la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit de communication électronique - Rapport annuel d'activités pour 2024 du délégataire, la société DIGITAL MAX**

**Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL**

### **1. Rappel du contexte**

Suite à la création par la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud d'un réseau de fibre optique FTTB (Fibre professionnelle pour les entreprises) en DSP auprès de SFR collectivité en 2008 (MACS THD), et la création d'un service informatique mutualisé en 2010, ainsi que l'investissement tout particulier pour le numérique dans les écoles du territoire, la SPL DIGITAL MAX a été créée en avril 2014 afin de fournir des services numériques très haut débit à ses actionnaires (la Communauté de communes et ses 23 communes membres).

### **2. Présentation du rapport d'activités du délégataire**

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire examine chaque année le rapport annuel établi par le délégataire de service public, lequel doit produire avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la séance suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux a examiné ce même document sur le rapport de son Président, le 12 juin 2024.

### **3. Statuts de DIGITAL MAX**

#### **3.1. Forme de DIGITAL MAX**

DIGITAL MAX est une SPL (société publique locale) dont l'actionnariat est réparti entre la Communauté de communes MACS et les 23 communes membres.

#### **3.2. Objet de DIGITAL MAX**

DIGITAL MAX a pour objet « de fournir, d'établir et d'exploiter des réseaux et infrastructures en matière de communications électroniques, exclusivement pour le compte et sur le territoire de tout ou partie de ses actionnaires, en vue de les mettre à disposition d'opérateurs de réseaux ouverts au public et d'utilisateurs de réseaux indépendants. Elle a dans ce cadre pour objet d'exercer toute activité en rapport avec les besoins en matière de services de communications électroniques à satisfaire sur ce territoire pour les propres besoins



de ses membres, notamment ceux nécessaires à la fourniture de services informatiques mutualisés de toute nature, ainsi que ceux induits par les activités saisonnières et événementielles du secteur touristique. Elle a également la faculté d'exercer toute activité connexe à cet objet principal ».

### 3.3. Instances

La SPL DIGITAL MAX doit organiser chaque année plusieurs instances de gouvernance pour traiter différents sujets et notamment la validation des comptes :

- **Assemblée Spéciale** : elle comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement d'actionnaire y participant. Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein le ou les représentant(s) commun(s) qui siège(nt) au Conseil d'administration. Elle consiste à désigner les 7 personnes qui représenteront les 23 communes au sein du conseil d'administration
- **Comité technique de contrôle** : il est composé de 23 représentants des collectivités pour exercer un contrôle analogue sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un contrôle conjoint, pour que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec les sociétés soient considérées comme des prestations intégrées.
- **Conseil d'administration** : il est composé de 15 représentants : 8 issus de l'actionnaire majoritaire et 7 résultants de l'assemblée spéciale et il consiste à préparer l'assemblée générale.
- **Assemblée générale** : elle représente l'université des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, sous réserve que ces actions soient libérées des versements exigibles.

### 3.4. Capital social

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL
CC MACS	1170	117 000 €
ANGRESSE	30	3 000 €
AZUR	30	3 000 €
BÈNESSE- MAREMNE	30	3 000 €
CAPBRETON	65	6 500 €
JOSSE	30	3 000 €
LABENNE	65	6 500 €
MAGESCQ	30	3 000 €
MESSANGES	30	3 000 €
MOLIETS-ET- MAÀ	30	3 000 €
ORX	30	3 000 €
ST-GEOURS-DE- MAREMNE	30	3 000 €
ST-JEAN-DE- MARSACQ	30	3 000 €
ST-MARTIN-DE- HINX	30	3 000 €
ST-VINCENT-DE- TYROSSE	65	6 500 €
STE-MARIE-DE- GOSSE	30	3 000 €
SAUBION	30	3 000 €
SAUBRIGUES	30	3 000 €
SAUBUSSE	30	3 000 €
SEIGNOSSE	30	3 000 €
SOORTS- HOSSEGOR	30	3 000 €
SOUSTONS	65	6 500 €
TOSSE	30	3 000 €
VIEUX BOUCAU	30	3 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 000 €</b>	<b>200 000 €</b>

### 3.5. Convention de délégation de service public



En 2014, une convention de délégation de service public a été signée entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, qui exerce la compétence en matière d'exploitation et d'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques selon l'article L. 1425-1 du CGCT, et DIGITAL MAX pour que le délégataire établisse un réseau de communication reliant l'ensemble des bâtiments de MACS et de ses communes membres et l'exploite en fournissant un service permettant de constituer un réseau indépendant.

Cette convention d'une durée de 20 ans s'appuie sur l'acquisition d'un droit irrévocable d'usage (IRU) d'une paire de fibre optique sur l'intégralité du réseau exploité par la société MACS THD, et le prolongement de ce réseau par la création de nouveaux liens de raccordement sur les bâtiments de la Communauté de communes MACS et de ses communes membres.

### **3.6. Évolution de la gouvernance**

Lors du conseil d'administration du 13/11/2024, Monsieur Cyril Gayssot a présenté sa démission de son mandat de Président du conseil d'administration.

Lors du conseil d'administration du 13/11/2024, le conseil d'administration a nommé Frédérique Charpenel en tant que Présidente du conseil d'administration, avec prise d'effet immédiat.

## **4. Infrastructures**

Les infrastructures nécessaires au fonctionnement de DIGITAL MAX se composent ainsi :

- un réseau de transport de données qui irrigue le territoire,
- une infrastructure de serveurs (Calcul) et de stockage,
- une liaison avec les réseaux étendus (Internet).

### **4.1. Réseau**

L'activité de DIGITAL MAX est basée sur une infrastructure réseau. Elle se compose d'une paire de fibre noire déployée sur 698 km de linéaire au sein du territoire de la Communauté de communes MACS. Cette fibre noire a été fournie par le délégataire du Réseau d'initiative publique créée en 2008 (MACS THD), sous forme d'IRU.

Ce réseau relie l'ensemble des mairies et le siège de la Communauté de communes.

Ce réseau raccorde aujourd'hui 262 sites.

### **4.2. Serveurs et stockage**

DIGITAL MAX s'est équipé depuis 2014 d'une infrastructure de serveurs de virtualisation et d'équipements dédiés au stockage.

En 2024, l'infrastructure de DIGITAL MAX se compose de :

- 5 serveurs physiques de virtualisation ;
- 7 équipements de stockage.

Cette infrastructure est installée dans un PRA (plan de reprise d'activité) réparti sur 4 sites :

- salle serveur DOMOLANDES,
- POP MACS THD de Saint-Vincent-de-Tyrosse,
- salle serveur siège de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud,



- siège DIGITAL MAX à CAPBRETON.

Cette répartition permet de reprendre l'activité en cas d'incident majeur sur un des sites avec 3 sites de production (DOMOLANDES et POP Saint-Vincent de Tyrosse et le siège de MACS) dont les sauvegardes sont croisées (données en production sauvegardées sur l'autre site) avec un site dédié aux sauvegardes (siège de DIGITAL MAX).

#### **4.3. Liaisons internet**

Le réseau DIGITAL MAX est relié à internet par une liaison principale de 2 Gbps. Cette liaison aboutie à la salle serveur de DOMOLANDES.

En 2024 DIGITAL Max a investi pour fiabiliser le service internet et a ouvert 2 liaisons internet de 2Gbps chacune, l'une, active, aboutissant à Saint-Geours-de-Marenne, et l'autre, toujours en cours de construction, à Capbreton.

Ces 2 liaisons sont configurées en PCA (Plan de continuité d'activité) : un accès maître et un accès de secours qui se déclenche automatiquement en cas de défaillance de l'accès maître.

#### **5. Services**

DIGITAL MAX propose à ses actionnaires et aux établissements publics qui leurs sont rattachés les services suivant :

- Accès à internet ;
- Transport de données intersites ;
- Téléphonie fixe ;
- Hébergement de serveurs ;
- Gestion de noms de domaines ;
- Hébergement de sites internet ;
- Messagerie ;
- Wifi public ;
- Vidéo protection ;
- Développements.

#### **6. Finances**

##### **6.1 Faits significatifs**

L'exercice 2024 a été marqué par les opérations suivantes :

- Poursuite du développement de la vidéo protection ;
- Développement du wifi dans les campings ;
- Développement de nouveaux sites sur le réseau de DIGITAL MAX.

##### **6.2 Actifs**

Le montant des investissements s'est élevé à 5 425 € au cours de l'exercice, portant l'actif immobilisé à 953 k€ après comptabilisation des dotations aux amortissements, contre 1 153 k€ fin 2023. Les investissements ont porté principalement sur le matériel informatique.

Les stocks s'élèvent à 49 645 € et correspondent à du matériel acheté dans le but d'être revendu début 2025.



Les créances clients s'élèvent à 26 000 € et correspondent aux prestations facturées en fin d'exercice 2024. Les autres créances sont évaluées à 6 902 € contre 3 388 € fin 2023, et sont essentiellement constituées du solde de TVA déductible.

### **6.3 Dettes à court terme**

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 99 190 € fin 2024 en augmentation de 12 k€ par rapport à l'exercice précédent.

- les dettes fournisseurs atteignent 7 663 € contre 10 126 € fin 2023,
- autres fournisseurs : 7 663 € dont 3 352 € de factures non parvenues fin 2024.

Les autres dettes s'élèvent à 8 900 € et correspondent au versement d'acomptes par les clients.

### **6.4 Dettes à long terme**

Le solde de l'emprunt contracté courant 2018 auprès de la caisse des dépôts et consignation s'élève à 397 500 € à la clôture l'exercice, après remboursement de l'annuité 2024 à hauteur de 30 000 €.

Concernant l'emprunt contracté courant 2020 auprès du Crédit coopératif avec pour garantie le nantissement de 50 k€ de parts sociales, le solde à la clôture s'élève à 33 961 € après le remboursement des mensualités pour 40 419 €.

### **6.5 Trésorerie**

Le résultat excédentaire de 118 000 €, après retraitement des charges et produits non décaissables, permet de dégager une capacité d'autofinancement de 136 000 € fin 2024. Pour rappel, elle s'élevait à 135 000 € fin 2023.

Après remboursement des emprunts, soit 70 000 € courant 2023, la capacité d'autofinancement demeure excédentaire à hauteur de 71 000 €. Compte tenu du paiement des dettes financières et fournisseurs sur la période, la trésorerie est réduite de 42 000 € par rapport à 2023 et s'élève à 195 000 € fin 2024.

### **6.6 Résultats économiques**

Le chiffre d'affaires généré au cours de l'exercice 2024 s'élève à 998 799 € HT, en augmentation de 103 432 € soit 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 060 120 € contre 948 781 € en 2023, en augmentation de 12% (+ 111 192 €). Plus précisément, elles se détaillent comme suit :

- au titre des achats de matières premières : 93 529 € HT contre 82 696 € en 2023
- au titre des autres achats et charges externes : 443 990 € HT contre 363 343 € en 2023
- ◦ 102 k€ de sous-traitance Orange (73 k€ en 2023)
- 81 k€ de sous-traitance Léon T, SPIE et Soneino (50 k€ en 2023)
- 88 k€ de transport et hébergement (89 k€ en 2023)
- 95 k€ de maintenance Wifi et IRU (88 k€ en 2023)

Soit au total 366 k€ de frais liés à l'exploitation des infrastructures contre 300 k€ en 2023 ;

- ◦ 6 k€ de fluides et fournitures (7 k€ en 2023)
- 18 k€ de locations diverses (14 k€ en 2023)
- 10 k€ d'entretien et réparation (4 k€ en 2023)



- 9 k€ d'assurances (14 k€ en 2023)
- 14 k€ d'honoraires (7 k€ en 2023)
- 21 k€ d'autres frais (17 k€ en 2023) ;

Soit au total 78 000 € de frais généraux contre 63 000 € fin 2023 ;

- au titre des impôts et taxes : 2 344 HT € contre 5 613 € HT en 2023,
- au titre des salaires, traitement et charges sociales : 298 703 € contre 275 025 € fin 2023, en raison notamment du versement de primes sur objectifs à hauteur de 12 000 € bruts.

Les dotations aux amortissements : 206 890 €

Commentaire #1

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat comptable de l'exercice 2024 s'élève à 118 441 € contre 97 533 € fin 2023 et 72 969 € fin 2022.

### **6.7 Excédent brut d'exploitation**

L'EBE indique la bonne santé opérationnelle de l'entreprise. Un EBE positif signifie que l'entreprise est rentable : elle vend ses produits ou services plus cher qu'ils ne lui coûtent à fabriquer, tandis qu'un Excédent Brut d'Exploitation négatif indique une mauvaise gestion de l'entreprise ou des difficultés opérationnelles.

Son évolution depuis les 5 dernières années est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de l'EBE	57 821 €	98 103 €	100 976 €	142 324 €	145 503 €	333 288 €	355 285 €
Évolution de l'EBE par rapport à N-1		69,67%	2,93%	40,95%	2,23%	129,06%	0,66%

### **7. Analyse financière**

Les capitaux propres s'élèvent à 725 265 € à la clôture de l'exercice, et se décomposent ainsi :

- situation nette : - 74 109 €
- subventions d'investissement : 799 374 € (quote-part des subventions non rapportées au résultat au 31.12.2024)
- les capitaux permanents, qui représentent la somme des capitaux propres et des dettes à long terme matérialisées par les emprunts, s'élèvent à 1 160 k€ à la clôture de l'exercice et couvrent intégralement les investissements, qui atteignent 952 k€ à la même date. Cet écart permet de dégager un fonds de roulement excédentaire à hauteur de 208 k€ et permet de libérer des ressources pour financer l'exploitation.
- dans le même temps, les dettes à court terme s'élèvent à 115k€ alors que l'actif circulant s'élève à 323 k€. Cet écart crée un excédent en fonds de roulement de 208 k€ et permet d'augmenter la trésorerie disponible à due concurrence.
- la trésorerie s'élève donc à 195 k€ à la fin de l'exercice, en baisse de 42 k€ par rapport à 2023, en raison de l'augmentation de la valeur des titres.
- la situation financière de la société s'est ainsi pérennisée.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :



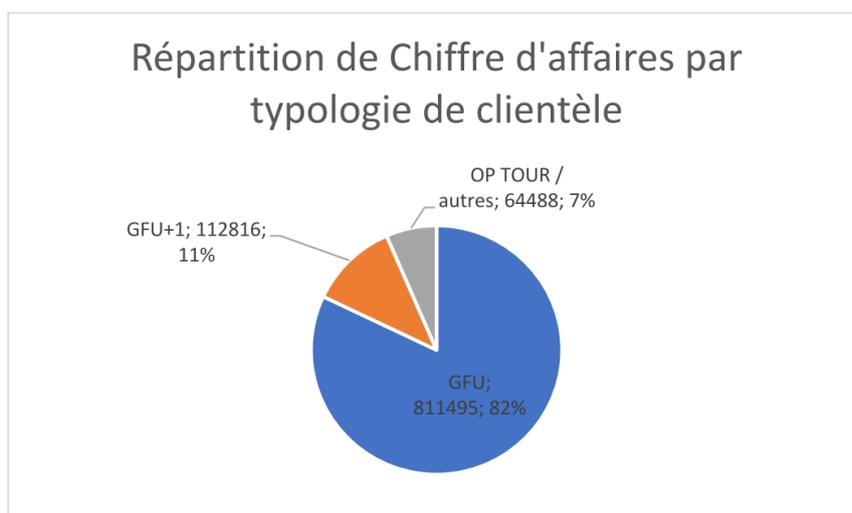
Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 118 441 € au report à nouveau. Pareille affectation aura pour conséquence de disposer d'un compte de capitaux propres et se présentera désormais comme suit :

Capital social	200 000 €
Réserve légale	0 €
Report à nouveau	- 274 109 €
Subventions d'investissements	799 374 €
TOTAL	725 265 €

### 8. Répartition du chiffre d'affaires par typologie de client

La clientèle de DIGITAL MAX se décompose en 3 groupes :

- Les membres du GFU (les 24 actionnaires) : un chiffre d'affaires de 811 495 € HT (677 926 € HT en 2023) ;
- Les membres du GFU + 1 (les établissements publics contrôlés par les actionnaires : CCAS, EHPAD, syndicats, SPL, etc.) : 112 816 € HT (133 088€ HT en 2023) ;
- Les opérateurs touristiques et autres : 64 488 € HT (74 321 € HT en 2023) 74 321.95 € HT.



### 9. Etudes et développements

Les principaux axes de développement de DIGITAL MAX sur l'année 2024 restent :

- Développement de la vidéo protection ;
- Développement du Wifi dans les campings ;
- Développement de nouveaux sites sur le réseau ;
- Sécurisation du réseau de transport ;
- Le développement de nouveaux services, en coordination avec les partenaires de DIGITAL MAX que sont la DSIN de MACS, les services de l'ALPI et le SYDEC afin de ne pas générer de concurrence interne entre partenaire, et de ne pas complexifier l'écosystème numérique du territoire ;
- La mise en place d'un guichet unique DSIN de MACS – DIGITAL MAX ;
- Mise en place d'une nouvelle solution de messagerie pour les communes, fournie par la DSIN de MACS et hébergée par DIGITAL MAX.



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code de la commande publique, notamment son article L. 1121-3 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU les statuts de la société publique locale « DIGITAL MAX » ;

VU le rapport annuel d'activités 2024 présenté en commission consultative des services publics locaux le 12 juin 2025, par le délégataire de service public, la SPL « DIGITAL MAX » ;

Après en avoir délibéré et

par 49 voix pour et 2 non participation au vote de Mme Frédérique Charpenel et M. Hervé Bouyrie

DÉCIDE DE :

- examiner le rapport et à prendre acte de sa communication par le délégataire de service public.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 24 juin 2025

**Le président,**

**Pierre Froustey**

# Rapport d'activité 2024



1.	Introduction du rapport annuel .....	3
1.1.	Historique de DIGITAL MAX .....	3
1.2.	Statuts de DIGITAL MAX.....	3
1.2.1.	Forme de DIGITAL MAX.....	3
1.2.2.	Objet de DIGITAL MAX .....	3
1.2.3.	Instances .....	3
1.2.4.	Composition du capital social .....	4
1.3.	Convention de délégation de services public.....	5
2.	Compte rendu technique.....	5
2.1.	Infrastructures .....	5
2.1.1.	Réseau de transport.....	6
2.1.2.	Serveurs et stockage .....	6
2.1.3.	Liaison internet .....	7
2.2.	Services .....	7
2.2.1.	Internet .....	7
2.2.2.	Transport intersites.....	8
2.2.3.	Téléphonie .....	8
2.2.4.	Hébergement Serveur.....	9
2.2.5.	Gestion nom de domaines .....	9
2.2.6.	Hébergement sites internet.....	9
2.2.7.	Messagerie .....	10
2.2.8.	Wifi Public .....	10
2.2.9.	Vidéo protection .....	10
2.2.10.	Développements.....	11
3.	Compte Rendu financier .....	11
3.1.	Faits significatifs.....	11
3.1.1.	Actif.....	11
3.1.2.	Dettes court terme.....	11
3.1.3.	Dettes long terme .....	12
3.1.4.	Trésorerie.....	12
3.2.	Résultats économiques.....	12
3.2.1.	Chiffres d'affaires.....	12
3.2.2.	Répartition du chiffre d'affaires par typologie de client.....	12
3.2.3.	Répartition du chiffre d'affaires par type de prestations et services.....	13
3.2.4.	Charges :.....	16
3.2.5.	Excédent brut d'exploitation.....	17
3.2.6.	Évolution de 2014 à 2024.....	17
3.3.	Analyse financière.....	18
3.4.	Affectation du résultat.....	19
4.	Évolutions sur l'année 2024.....	19
4.1.	Démission de Mr Cyril Gaysot en tant que président du conseil d'administration	19
4.2.	Nomination de Mme Frédérique Charpenel en tant que présidente du conseil d'administration .....	19
5.	Perspectives d'avenir .....	20
6.	Annexes.....	20
6.1.	Annexe 1 : réseau de transport DIGITAL MAX .....	21
6.2.	Annexe 3 : Catalogue de Service .....	22

# 1. Introduction du rapport annuel

## 1.1. Historique de DIGITAL MAX

Après la création par la communauté de communes Maremme Adour Côte Sud d'un réseau de fibre optique FTTB (Fibre professionnelle pour les entreprises) en délégation de service publique concessive auprès de SFR collectivité en 2008 (MACS THD), et la création d'un service informatique mutualisé en 2010, ainsi que l'investissement tout particuliers pour le numérique dans les écoles du territoire, Digital Max a été créé en avril 2014 afin de fournir des services numérique Très haut débit à ses actionnaires.

## 1.2. Statuts de DIGITAL MAX

### 1.2.1. Forme de DIGITAL MAX

Digital Max est une SPL (société publique locale) dont l'actionnariat est réparti entre la communauté de communes MACS et les 23 communes membres.

### 1.2.2. Objet de DIGITAL MAX

Digital Max a pour objet « *de fournir, d'établir et d'exploiter des réseaux et infrastructures en matière de communications électroniques, exclusivement pour le compte et sur le territoire de tout ou partie de ses actionnaires, en vue de les mettre à disposition d'opérateurs de réseaux ouverts au public et d'utilisateurs de réseaux indépendants. Elle a dans ce cadre pour objet d'exercer toute activité en rapport avec les besoins en matière de services de communications électroniques à satisfaire sur ce territoire pour les besoins propres de ses membres, et ceux induits par les activités saisonnières et évènementiels du secteur touristique. Elle a également la faculté d'exercer toute activité connexe à cet objet principal.*

### 1.2.3. Instances

La SPL DIGITAL MAX doit organiser chaque année plusieurs instances de gouvernance pour traiter différents sujets et notamment la validation des comptes. Vous trouverez ci-dessous leurs noms et objectifs :

- Assemblée Spéciale : elle comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement d'actionnaire y participant. Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein le ou les représentant(s) commun(s) qui siège(nt) au Conseil d'administration. Elle consiste à désigner les 7 personnes qui représenteront les 23 communes au sein du conseil d'administration.
- Comité technique de contrôle : il est composé de 23 représentants des collectivités pour exercer un contrôle analogue sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un contrôle conjoint, pour que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec les sociétés soient considérées comme des prestations intégrées.

- Conseil d'administration : il est composé de 15 représentants : 8 issus de l'actionnaire majoritaire et 7 résultants de l'assemblée spéciale et il consiste à préparer l'assemblée générale. Les administrateurs à ce jour sont :
  - o Frédérique Charpenel : Présidente du conseil d'administration
  - o Cyril Gayssot : administrateur
  - o Patrick Benoist : administrateur
  - o Pascal Cantau : administrateur
  - o Pierre Froustey : administrateur
  - o Nathalie Meireles : administrateur
  - o Hervé Bouyrie : administrateur
  - o Damien Nicolas : administrateur
  - o Christophe Vignaud : administrateur
  - o Daniel Champeau : administrateur
  - o Véronique Brevet : administrateur
  - o Mathieu Belestin : administrateur
  - o Michel Castets : administrateur
  - o Céline Fournier : administratrice
  - o Christian Menard : administrateur
- Assemblée générale : elle représente l'université des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, sous réserve que ces actions soient libérées des versements exigibles.

#### 1.2.4. Composition du capital social

Le capital social de la société est fixé à la somme de 200 000 €. Il est divisé en 2 000 actions d'une valeur de 100 € chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>	<b>CAPITAL</b>
<b>CC MACS</b>	1170	117 000 €
<b>ANGRESSE</b>	30	3 000 €
<b>AZUR</b>	30	3 000 €
<b>BÉNESSE-MAREMNE</b>	30	3 000 €
<b>CAPBRETON</b>	65	6 500 €
<b>JOSSE</b>	30	3 000 €
<b>LABENNE</b>	65	6 500 €
<b>MAGESCQ</b>	30	3 000 €
<b>MESSANGES</b>	30	3 000 €
<b>MOLIETS-ET-MAÂ</b>	30	3 000 €
<b>ORX</b>	30	3 000 €
<b>ST-GEOURS-DE-MAREMNE</b>	30	3 000 €

ST-JEAN-DE-MARSACQ	30	3 000 €
ST-MARTIN-DE-HINX	30	3 000 €
ST-VINCENT-DE-TYROSSE	65	6 500 €
STE-MARIE-DE-GOSSE	30	3 000 €
SAUBION	30	3 000 €
SAUBRIGUES	30	3 000 €
SAUBUSSE	30	3 000 €
SEIGNOSSE	30	3 000 €
SOORTS-HOSSEGOR	30	3 000 €
SOUSTONS	65	6 500 €
TOSSE	30	3 000 €
VIEUX BOUCAU	30	3 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 000 €</b>	<b>200 000 €</b>

### **1.3. Convention de délégation de services public**

En 2014, une convention de délégation de service public a été signée entre la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, qui exerce la compétence en matière d'exploitation, et d'établissement d'infrastructure et de réseaux de communications électroniques selon l'article L1425-1 du CGCT, et Digital Max pour que le délégataire établisse un réseau de communication reliant l'ensemble des bâtiments de Macs et de ses communes membres et l'exploite en fournissant un service permettant de constituer un réseau indépendant.

Cette convention d'une durée de 20 ans s'appuie sur l'acquisition d'un droit irrévocable d'usage (IRU) d'une paire de fibre optique sur l'intégralité du réseau exploité par la société MACS-THD, et le prolongement de ce réseau par la création de nouveaux liens de raccordement sur les bâtiments de la CC MACS et de ses communes membres.

## **2. Compte rendu technique**

### **2.1. Infrastructures**

Les infrastructures nécessaires au fonctionnement de DIGITAL MAX se composent ainsi :

- Un réseau de transport de données qui irrigue le territoire
- Une infrastructure de serveurs (Calcul)/puissance) et de stockage
- Une liaison avec les réseaux étendus (Internet)

### 2.1.1. Réseau de transport

L'activité de DIGITAL MAX est basée sur une infrastructure réseau.

Elle se compose d'une paire de fibre noire déployée sur **698 Km** de linéaire au sein du territoire de la communauté de communes MACS. Cette fibre noire a été fournie par le délégataire du Réseau d'initiative publique créée en 2008 (MACS THD), sous forme d'IRU.

Ce réseau relie l'ensemble des mairies et le siège de la communauté de communes.

De nombreuses extensions réseau ont été réalisées afin d'aller chercher les autres bâtiments publics non raccordés : ces extensions ont été réalisées :

- Par le tirage de nouvelles fibres optiques propriétés de DIGITAL MAX
- Par l'installation d'antennes radio permettant de faire des liaisons point à point.

Ce réseau raccorde aujourd'hui **262 sites** et est constitué :

- D'un backbone (Squelette du réseau) 10 Gbps lui-même constitué de
  - o 3 Switchs cœurs de Réseau (Situés à Capbreton, Saint Vincent de Tyrosse et Saint Geours de Maremme) reliés entre eux par doubles adductions (l'une passant par l'ouest du territoire, l'autre passant l'est du territoire)
  - o 42 Switchs 10Gbps installées dans les bâtiments communaux faisant des boucles entre eux (avec encore 2 chemins pour faire ces boucles)
- De 286 switchs de transports intermédiaires ou d'accès à 1Gbps
- De 242 Équipements Radio (Émetteur ou récepteur uniquement dédiés au transport) permettant des liaisons entre 200 Mbps et 1Gbps suivant les fréquences utilisées.

Soit un total de **531 équipements** dédiés au transport de données.

### 2.1.2. Serveurs et stockage

DIGITAL MAX s'est équipé depuis 2014 d'une infrastructure de serveurs de virtualisation et d'équipements dédiés au stockage.

Un investissement est réalisé tous les ans pour faire évoluer la capacité de cette infrastructure en concordance avec les besoins de nos actionnaires.

En 2024, l'infrastructure de DIGITAL MAX se compose de

- 5 serveurs physiques de virtualisation soit une puissance de calcul de :
  - o **168 Processeurs logiques (156 en 2023)**
  - o **2, 367 To de Mémoire vive (RAM) (1,734 To en 2023)**
- Une capacité de stockage totale de **282 To (231 To en 2023)** répartie sur 7 équipements distincts :
  - **161 To** pour production, dont 108 To utilisés : Taux d'utilisation de 67%
  - **121 To** pour les sauvegardes, dont 80 To utilisés : Taux d'utilisation de 66%

L'ensemble constitue un PRA (plan de reprise d'activité) réparti sur 4 sites :

- Salle serveur DOMOLANDES
- POP MACS THD de Saint Vincent de Tyrosse

- Salle Serveur siège de la communauté de communes Maremme Adour Côte Sud
- Bureaux Digital MAX à CAPBRETON

Cette répartition permet de reprendre l'activité en cas d'incident majeur sur un des sites avec 3 sites de production (DOMOLANDES, POP saint Vincent de Tyrosse, Siege MACS) dont les sauvegardes sont croisées (Données en production sauvegardées sur un des autres sites) avec un site dédié aux sauvegardes (bureau DIGITAL MAX).

### 2.1.3. Liaison internet

DIGITAL MAX est propriétaire de 1024 adresses IP V4 publiques. 376 de ces 1024 sont utilisées et affectées à des clients. Ces adresses sont indispensables au routage du service internet et sont associées à cette liaison internet principale.

Jusqu'en 2023, DIGITAL MAX était équipé d'une liaison internet principale à 2Gbps (non symétrique : Envoi + Réception = 2Gbps), aboutissant à DOMOLANDES. Cette unique liaison était secourue par 2 liaisons Fibre 1Gbps (Symétriques) qui permettaient de maintenir un niveau de service internet minimum en cas de défaillance de la liaison principale, sans reroutage des adresses IP publiques.

Courant 2024, DIGITAL Max a ouvert 2 liaisons internet 2Gbps (Symétrique : 2Gbps en envoi et 2 Gbps en réception), l'une aboutissant à Saint Geours de Maremne, et l'autre à Capbreton.

Ces 2 liaisons sont configurées en PCA (plan de continuité d'activité) avec un système ACTIF/PASSIF (Un accès maître et un accès de secours qui se déclenche automatiquement en cas de défaillance de l'accès maître) : le reroutage des adresses IP Publiques de DIGITAL MAX se fait automatiquement entre l'accès maître et l'accès secours.

## 2.2. Services

### 2.2.1. Internet

Le service internet est le premier service développé par DIGITAL MAX. Fin 2024 DIGITAL Max active 151 Connexion internet (**198 connexions internet en 2023**) directement sur son propre réseau.

Il est important de noter que depuis 2021, la stratégie du Service informatique mutualisé de la communauté de communes vise à remplacer les accès internet simple sur les sites satellites communaux et intercommunaux, par des liaisons de transport intersites (interconnexions), entre les sites satellites (Centre technique, Médiathèque....) et leur mairie ce qui permet d'apporter plus de service sur les sites satellites (Internet, accès Serveur simplifiées ...), tout en rationalisant le coût d'acquisition des routeurs (inutiles de mettre en place des routeurs sur chaque sites) et les temps de programmation de ceux-ci.

En plus de ces 151 accès internet directement reliés à nos infrastructures, Digital Max fournit en plus des accès internet sur des réseau Tiers :

- Réseau DSL : 23 accès DSL (25 en 2023)
- Accès 4G : 8 (12 en 2023)
- Accès Fibre optique FTTH : 8 (3 en 2023)

### 2.2.2. Transport intersites

Les transports intersites sont aussi des services essentiels fournis par Digital Max. Cela est rendu possible par la capillarité du réseau Digital Max et la flexibilité de son offre de service.

On distingue 3 différents types de transports intersites :

- Transport d'un site principal vers un Serveur virtualisés dans les Salles Serveurs Digital Max
- Transport intersites de routeur à routeur
- Transport du Routeur d'un site principal vers les postes d'un site satellite

La stratégie de remplacement des accès internet par des transports intersites (depuis Routeur d'un site principal vers les postes d'un site satellite) développée par la DSIN mutualisée tend à augmenter fortement la quantité de ces services au détriment des accès internet.

En effet, après avoir transformé les 31 accès internet unitaires des Écoles en un seul accès internet mutualisé, 100% des écoles primaire présentes sur le réseau DIGITAL MAX ont été transformés en services de transport. (1 accès internet, et 31 sous réseaux)  
Cette stratégie s'est poursuivie en 2024 avec la transformation d'accès internet d'autres sites municipaux

Fin 2024 : DIGITAL MAX fourni 121 Transports intersites (Toutes catégorie confondue) (87 en 2023)

### 2.2.3. Téléphonie

En 2019, un projet de migration de la téléphonie dite « classique » vers la téléphonie IP a été menée par Digital Max.

Il s'agissait de transformer tous les téléphones analogiques ou numériques en téléphones IP. La téléphonie IP fonctionne avec des compte « SIP ».

Chaque Téléphone a été remplacé par un poste IP avec un compte SIP associé.

Ces comptes SIP peuvent être utilisé sur des combiné, mais aussi via un logiciel sur ordinateur ou smartphone, ou via une page internet.

Fin 2024, Digital Max gère 2 serveurs de communication IP : 1 pour l'ensemble des communes et 1 pour la Communauté de communes

- Serveur Communal :
  - o 773 Comptes Téléphonique SIP en production (721 en 2023)
  - o Matériel :

- 54 Passerelles Analogiques pour simuler des lignes analogiques
- 108 postes IP modèle 1 touche
- 235 postes IP modèle 6 touches
- 40 Postes IP modèle 10 touches
- 312 postes sans fils
- 632 numéro externes rapatriés sur ce système
- Serveur MACS
  - 212 comptes téléphonique SIP en production
  - Matériel :
    - 9 Passerelles Analogiques pour simuler des lignes analogiques
    - 1 interphone
    - 32 postes IP modèle 1 touche
    - 26 postes IP modèle 6 touches
    - 17 Postes IP modèle 10 touches
    - 110 postes sans fils
    - Le reste en application Mobile ou PC
  - Un grand nombre d'utilisateur n'utilisent pas de combiné : Utilisation du client smartphone ou ordinateur
  - 130 numéros externes rapatriés sur ce système.

Cet investissement matériel a été avancé par la communauté de commune via un apport en compte courant d'associés, qui est désormais totalement remboursé.

Pas d'évolution significative sur le nombre de lignes téléphonique fournies par DIGITAL MAX en 2024

#### 2.2.4. Hébergement Serveur

Digital Max se base sur son infrastructure serveur et stockage pour héberger ses propres serveurs, et proposer des solutions d'hébergement à ses actionnaires.

La répartition des machines virtuelles est la suivante :

- Service Interne **DIGITAL MAX : 39 To** repartis sur **94 Serveurs** Virtuels
- Service **messagerie** SaaS : **9 To** repartis sur **5 Serveurs** Virtuels
- Hébergement **Mairies** : **14 To** repartis sur **29 Serveurs** Virtuels
- Hébergement **MACS** : **11 To** Répartis sur **35 Serveurs** Virtuels
- Service **Vidéo** protection hébergé : **35 To** partis sur 6 Serveurs
- **Sauvegarde** : **80 To**

#### 2.2.5. Gestion nom de domaines

Digital Max gère 32 noms de domaines.

#### 2.2.6. Hébergement sites internet

Digital Max fourni un service d'hébergement de sites internet pour 8 communes

### 2.2.7. Messagerie

Digital Max propose un service de messagerie collaborative en mode SaaS

A ce jour, 20 communes sur les 23 utilisent ce service.

Ce service comptabilise 747 boîtes aux lettres en activité et service consomme 9,5 To de stockage de données, en perpétuelle augmentation (9 To en 2023).

### 2.2.8. Wifi Public

Digital Max propose aussi des services de WIFI Public :

- Fourniture de matériel WIFI
- Portail d'authentification dédiés (15) ou mutualisés (1)

Ces services se font principalement sur la voie publique communale, les plages, au sein des établissements dépendant des actionnaires de Digital MAX (CCAS, Ehpad, SPL ou Campings municipaux...)

Fin 2024, Digital Max gère **290 Bornes WIFI**.

### 2.2.9. Vidéo protection

Digital Max propose des services autour de la vidéo protection. La prestation Digital Max va du simple transport réseau simple, à l'installation complète du système avec fourniture des caméras ou/et du serveur d'enregistrement dédié ou mutualisé.

Fin 2024, Digital Max fourni des services relatifs à de la vidéo protection en termes de :

- Accès réseaux, Fourniture matériel, installation, et maintenance pour 8 communes et CC MACS : 206 caméras (99 en 2023)
  - o Angresse : 8 caméras + 1 Serveur mutualisé Digital Max
  - o Benesse Maremne : 8 caméras + 1 Serveur mutualisé Digital Max
  - o Capbreton : 46 Caméras + 1 serveur dédié
  - o Moliets : 14 caméras et 1 serveur dédié
  - o Saint Vincent de Tyrosse : 6 caméras + 1 serveur dédié
  - o Saubion : 6 Caméras et 1 serveur dédié
  - o Vieux Boucau : 1 caméra + 1 Serveur mutualisé Digital Max
  - o CC MACS : 40 caméras + 1 serveur Dédié
  - o Seignosse (Reprise du réseau Vidéo en 2024) : 49 Cameras + 1 serveur dédié
  - o Messanges (Déploiement en 2024) : 14 Cameras + 1 serveur dédié
  - o Soustons (Déploiement en 2024) : 14 Cameras + 1 Serveur mutualisé Digital Max
- Transport réseau Caméras vers serveur
  - o Hossegor : 16 caméras

Les projets en cours avec les Mairies de Magescq, ainsi que les évolutions prévues sur les systèmes existants donnent une perspective d'évolution de 40 caméras supplémentaire en 2025.

### 2.2.10. Développements

Digital Max mène en parallèle une activité de recherche et développement sur des services innovants tels que l'IOT.

Sur l'année 2025, le modèle de fourniture de service de messagerie va évoluer pour une mutualisation via la direction des services numériques de MACS : La communauté de communes va mutualiser un service de messagerie Exchange, liée à l'active directory mutualisée qui est en cours de construction depuis plusieurs années déjà.

L'hébergement et le stockage des données sera confié à DIGITAL MAX, mais les licences et la gestion sera conservée par la DSIN.

## 3. Compte Rendu financier

### 3.1. Faits significatifs

L'exercice 2024 a été marqué par les opérations suivantes :

- Développement de la vidéo protection sur plusieurs communes
- Développement du wifi sur les campings
- Développement de nouveaux sites sur le réseau de DIGITAL MAX

#### 3.1.1. Actif

Le montant des investissements s'est élevé à 5 425 € au cours de l'exercice, portant l'actif immobilisé à 953 k€ après comptabilisation des dotations aux amortissements, contre 1 153 k€ fin 2023.

Les investissements ont porté principalement sur le matériel informatique.

Les stocks s'élèvent à 49 645 € et correspondent à du matériel acheté dans le but d'être revendu début 2025.

Les créances clients s'élèvent à 26 k€ et sont en augmentation de 4 k€ par rapport à l'exercice précédent : elles correspondent aux prestations facturées en fin d'exercice 2024.

Les autres créances sont évaluées à 6 902 € contre 3 388 € fin 2023, et sont essentiellement constituées du solde de TVA déductible.

#### 3.1.2. Dettes court terme

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 99 190 € fin 2024 en augmentation de 12 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs atteignent 7 663 € contre 10 126 € fin 2023.

- Autres fournisseurs : 7 663 € dont 3 352 € de factures non parvenues fin 2024.

Les autres dettes s'élèvent à 8.9 k€ et correspondent au versement d'acomptes par les clients.

### 3.1.3. Dettes long terme

Le solde de l'emprunt contracté courant 2018 auprès du Crédit Mutuel s'élève à 397 500 € à la clôture l'exercice, après remboursement de l'annuité 2024 à hauteur de 30 000€.

Concernant l'emprunt contracté courant 2020 auprès du Crédit coopératif avec pour garantie le nantissement de 50 k€ de parts sociales, le solde à la clôture s'élève à 33 961 € après le remboursement des mensualités pour 40 419 €

### 3.1.4. Trésorerie

Le résultat excédentaire de 118 k€, après retraitement des charges et produits non décaissables, permet de dégager une capacité d'autofinancement de 136 k€ fin 2024. Pour rappel, elle s'élevait à 135 k€ fin 2023.

Après remboursement des emprunts, soit 70 k€ courant 2023, la capacité d'autofinancement demeure excédentaire à hauteur de 71 k€.

Compte tenu du paiement des dettes financières et fournisseurs sur la période, la trésorerie est réduite de 42 k€ par rapport à 2023 et s'élève à 195 k€ fin 2023.

## 3.2. Résultats économiques

### 3.2.1. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires généré au cours de l'exercice 2024 s'élève à 988 799 € HT, en augmentation de 103 432 € soit 12 % par rapport à l'exercice précédent.

### 3.2.2. Répartition du chiffre d'affaires par typologie de client

La clientèle de Digital Max se décompose en 3 groupes :

- Les membres du groupe GFU (Groupe fermé d'utilisateurs) : CA : 811 495 € HT (677926 € HT en 2023)

Il s'agit des 24 Actionnaires de Digital Max pouvant bénéficier des services de Digital Max.

- Les membres du groupe GFU + 1 : CA : 112 816€ HT (133088 € HT)

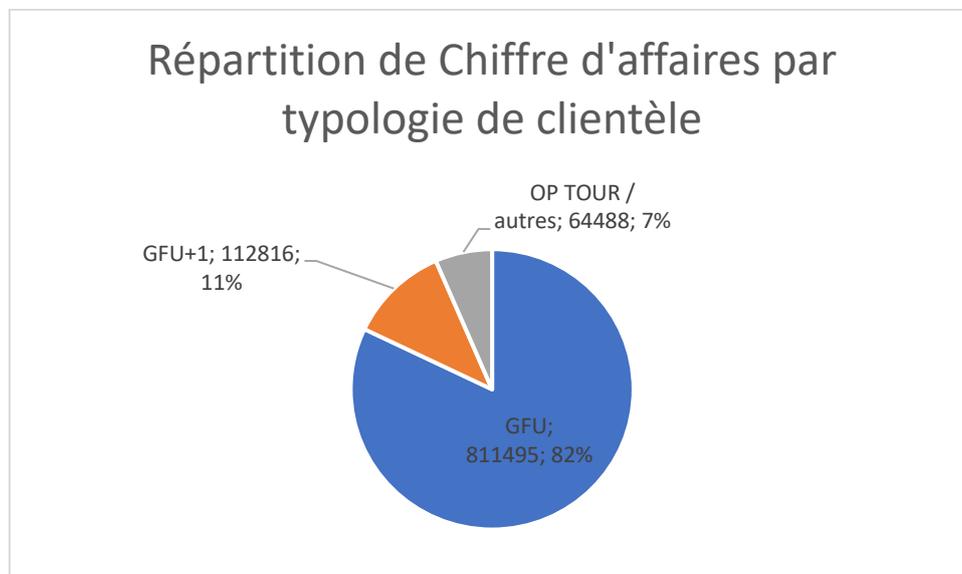
Il s'agit des établissements publics contrôlés directement par les actionnaires de Digital Max. (CCAS, EHPAD, Campings Municipaux en Régie, Crèche, Syndicat et SPL)

- Opérateurs Touristiques et autres : 64 488 € HT (74321 € HT)

Ce sont les Entreprises qui ont des besoins en services très haut débit, pour une période définie dans l'année ou ponctuellement, et ne peuvent se permettre de souscrire des services à l'année, ou ne sont tout simplement pas éligible sur les réseaux des opérateurs classiques.

Digital Max a fait faire un constat de carence sur ce type d'offre afin de légitimer ses services en la matière.

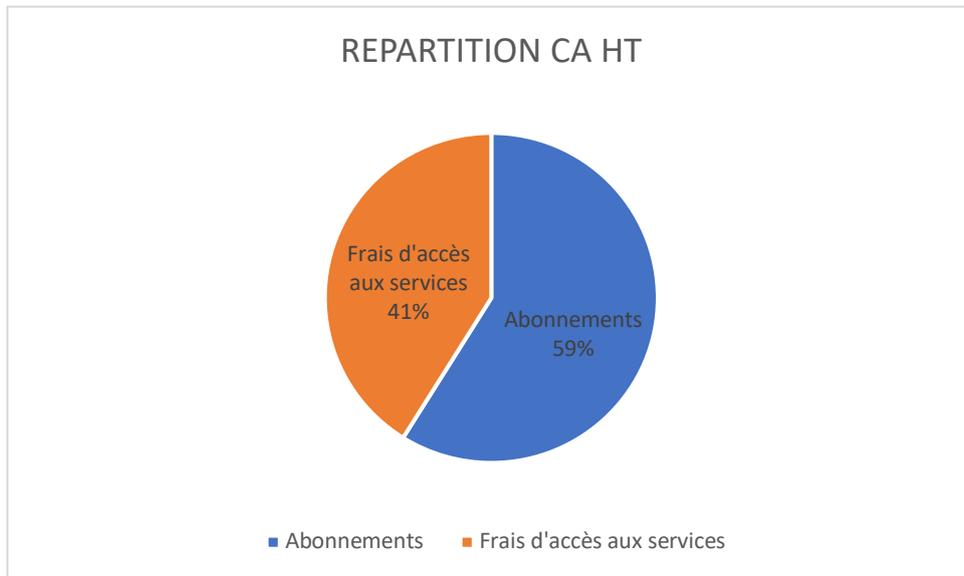
On y trouvera principalement des exploitants de réseaux WIFI pour le compte d'hôtels ou campings, des hôtels et campings en direct, restaurants de plage, Golf, mais aussi les entreprises hébergées dans des locaux communaux.



### 3.2.3. Répartition du chiffre d'affaires par type de prestations et services

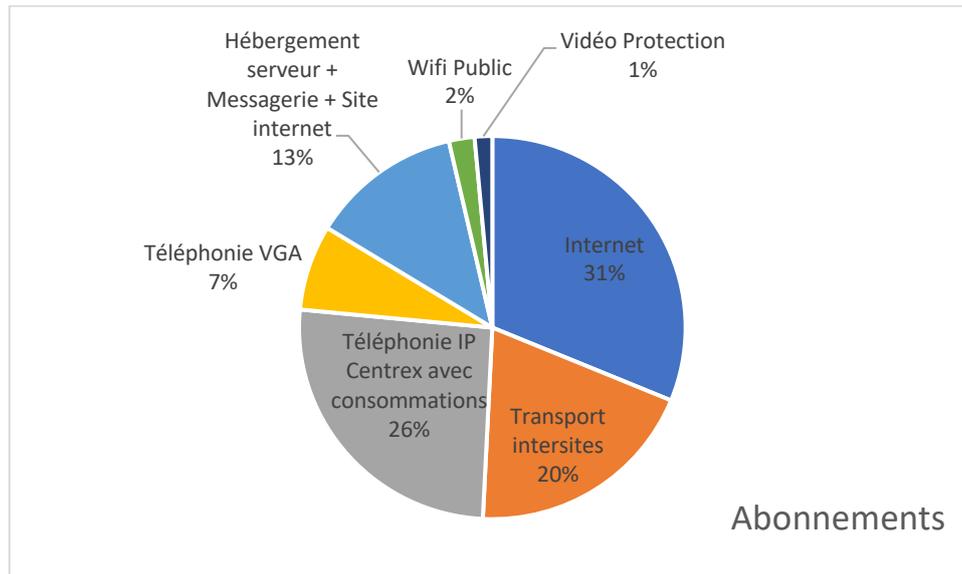
Il convient en premier lieu de distinguer les abonnements récurrents des frais d'accès au service comprenant tous les investissements nécessaires à la mise en place d'un service (Acquisition de matériel, prestation ...)

Abonnements	Frais d'accès aux services
582 357,00 €	406 443,00 €



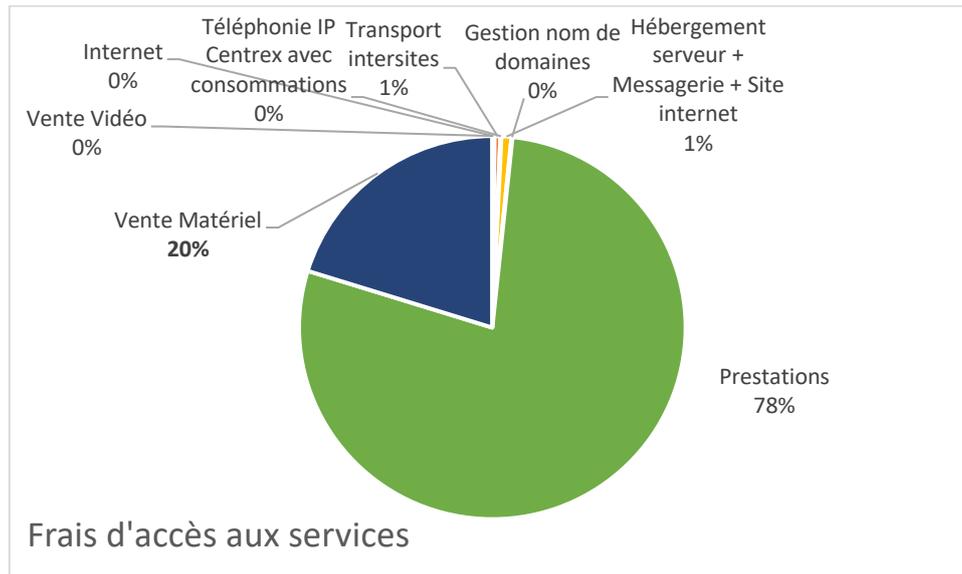
Details pour les Abonnements :

	Abonnements
Internet	181 749 €
Transport intersites	113 996 €
Téléphonie IP Centrex avec consommations	149 803 €
Téléphonie VGA	41 955 €
Hébergement serveur + Messagerie + Site internet	73 785 €
Wifi Public	12 497 €
Vidéo Protection	8 572 €
<b>TOTAL</b>	<b>582 357 €</b>



Details pour les frais d'accès au service (Prestations, vente de matériel, VRD)

	Frais d'accès aux services
Internet	690 €
Transport intersites	1 800 €
Téléphonie IP Centrex avec consommations	315 €
Hébergement serveur + Messagerie + Site internet	3 100,00 €
Gestion nom de domaines	320 €
Prestations	290 957 €
Vente Matériel	75 302 €
Vente Vidéo	33 959 €
<b>TOTAL</b>	<b>406 443€</b>



### 3.2.4. Charges :

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 060 120 € contre 948 781 € en 2023, en augmentation de 12% (+ 111 192 €). Plus précisément, elles se détaillent comme suit :

- au titre des achats de matières premières ..... 93 529 € HT contre 82 696 € HT en 2023

- au titre des autres achats et charges externes à ..... 443 990 € HT contre 363 343 € en 2023

- \* 102 k€ de sous-traitance Orange (73 k€ en 2023)
- \* 81 k€ de sous-traitance Leon T, SPIE, Soneino (50 k€ en 2023)
- \* 88 k€ de transport et hébergement (89 k€ en 2023)
- \* 95 k€ de maintenance Wifi et IRU (88 k€ en 2023)

Soit au total 366 k€ de frais liés à l'exploitation des infrastructures contre 300 k€ en 2023 ;

- \* 6 k€ de fluides et fournitures (7 k€ en 2023)
- \* 18 k€ de locations diverses (14 k€ en 2023)
- \* 10 k€ d'entretien et réparation (4k€ en 2023)
- \* 9 k€ d'assurances (14 k€ en 2023)
- \* 14 k€ d'honoraires (7 k€ en 2023)
- \* 21 k€ d'autres frais (17 k€ en 2023)

Soit au total 78 k€ de frais généraux contre 63 k€ fin 2023 ;

- au titre des impôts et taxes à ..... 2 344 HT € contre 5 613 k€ HT en 2023

- au titre des salaires, traitement et charges sociales à 298 703 € contre 275 025 € fin 2023, en raison notamment de la rémunération de la direction à hauteur de 12 000 € bruts.

Le contrat d'intéressement mis en place à compter de l'exercice 2020 engendre la comptabilisation d'une charge à hauteur de 27 746 €, à verser à l'ensemble des salariés avant le 31 mai 2025 (22 260 € en 2023 comptabilisée en provision).

- les dotations aux amortissements.....206 890 € contre 212 417 € en 2023.

Compte tenu de l'exploitation des infrastructures tout au long de l'exercice, et compensées par la reprise des subventions d'investissement à hauteur de 175 k€.

Le résultat d'exploitation présente un solde bénéficiaire de 113 529 €, contre 111 192 €, en 2023.

Compte tenu des charges financières liées à l'emprunt, le résultat financier ressort à -13 216 € contre – 15 659 € fin 2023.

Le résultat exceptionnel s'élève à 18 128 € contre 2 000 € fin 2023, et correspond à la cession d'éléments d'actifs.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat comptable de l'exercice 2024 s'élève à 118 441 € contre 97 533 € fin 2023 et 72 969 € fin 2022.

### 3.2.5. Excédent brut d'exploitation

L'EBE indique la bonne santé opérationnelle de l'entreprise.

Un EBE positif signifie que l'entreprise est rentable : elle vend ses produits ou services plus cher qu'ils ne lui coûtent à fabriquer, tandis qu'un Excédent Brut d'Exploitation négatif indique une mauvaise gestion de l'entreprise ou des difficultés opérationnelles.

Son évolution depuis le début de notre société est le suivant :

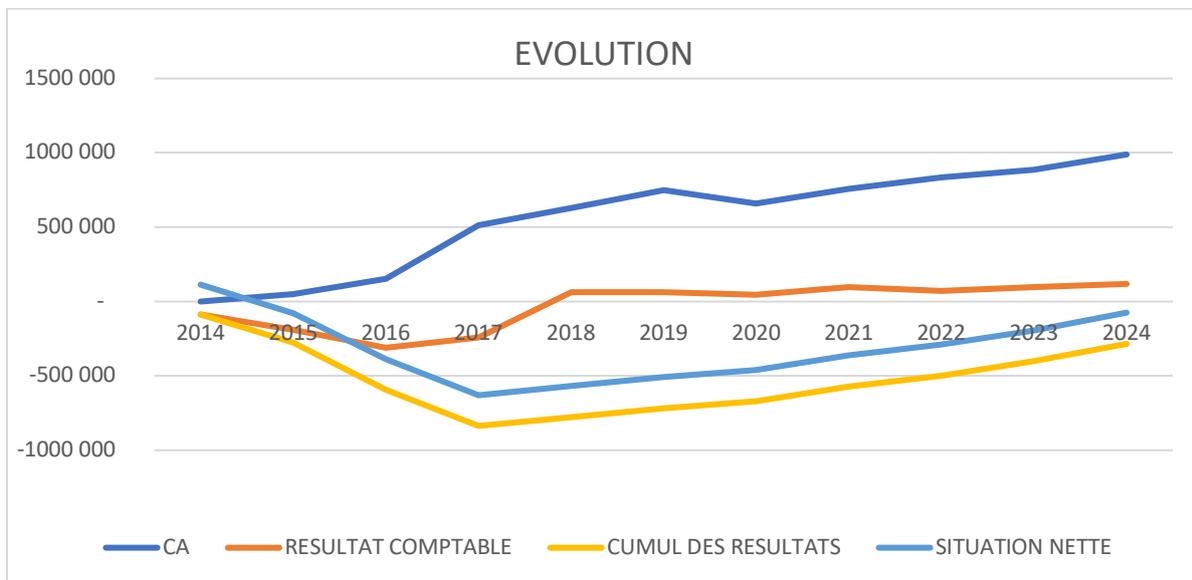
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Montant de l'EBE</b>	57 821 €	98 103 €	100 976 €	142 324 €	145 503 €	333 288 €	355 285 €
<b>Évolution de l'EBE par rapport à N-1</b>		69,67%	2,93%	40,95%	2,23%	129,06%	0,66%

### 3.2.6. Évolution de 2014 à 2024

Voici l'historique depuis 2014 des données comptables : Chiffre d'affaires, Résultat comptable,

Déficit et Situation nette :

ANNEE	CA	RESULTAT COMPTABLE	CUMUL DES RESULTATS	SITUATION NETTE
2014	-	- 86 541	- 87 614	113 458
2015	51 800	- 190 849	- 278 048	- 77 391
2016	153 873	- 310 601	- 591 359	- 387 992
2017	511 777	- 242 107	- 836 255	- 630 099
2018	628 584	61 541	- 777 573	- 568 558
2019	748 863	61 816	- 715 602	- 506 742
2020	659 845	47 215	- 668 387	- 459 527
2021	757 623	96 476	- 571 911	- 363 053
2022	834 468	72 969	- 498 942	- 290 083
2023	885 367	97 533	- 401 409	- 192 550
2024	988 799	118 441	- 282 968	- 74 109



### 3.3. Analyse financière

Les capitaux propres s'élèvent à 725 265 € à la clôture de l'exercice, et se décomposent ainsi :

\*Situation nette : - 74 109 €

\*Subventions d'investissement : 799 374 € (quote-part des subventions non rapportées au résultat au 31.12.2024)

Les capitaux permanents, qui représentent la somme des capitaux propres et des dettes à long terme matérialisées par les emprunts, s'élèvent à 1 160 k€ à la clôture de l'exercice et couvrent

intégralement les investissements, qui atteignent 952 k€ à la même date. Cet écart permet de dégager un fonds de roulement excédentaire à hauteur de 208 k€ et permet de libérer des ressources pour financer l'exploitation.

Dans le même temps, les dettes à court terme s'élèvent à 115 k€ alors que l'actif circulant s'élève à 323 k€. Cet écart crée un excédent en fonds de roulement de 208 k€ et permet d'augmenter la trésorerie disponible à due concurrence.

La trésorerie s'élève donc à 195 k€ à la fin de l'exercice, en augmentation de 42 k€ par rapport à 2023, en raison de l'augmentation de la valeur des titres.

La situation financière de la société s'est ainsi pérennisée.

### **3.4. Affectation du résultat**

Il sera proposé au conseil d'administration l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 118 441 € au report à nouveau.

En conséquence, le compte des capitaux propres se présentera désormais comme suit :

Capital social : 200 000 €  
Réserve légale : 0 €  
Report à nouveau : (274109) €  
Subventions d'investissements : 799 374 €  
TOTAL : 725 265 €

## **4. Évolutions sur l'année 2024**

### **4.1. Démission de Mr Cyril Gayssot en tant que président du conseil d'administration**

Lors du conseil d'administration du 13/11/2024, Mr Gayssot a présenté sa démission de son mandat de de Président du conseil d'administration.

### **4.2. Nomination de Mme Frédérique Charpenel en tant que présidente du conseil d'administration**

Le 13/11/2024, le conseil d'administration a nommé Mme Frédérique Charpenel en tant que présidente du conseil d'administration, avec prise d'effet immédiat.

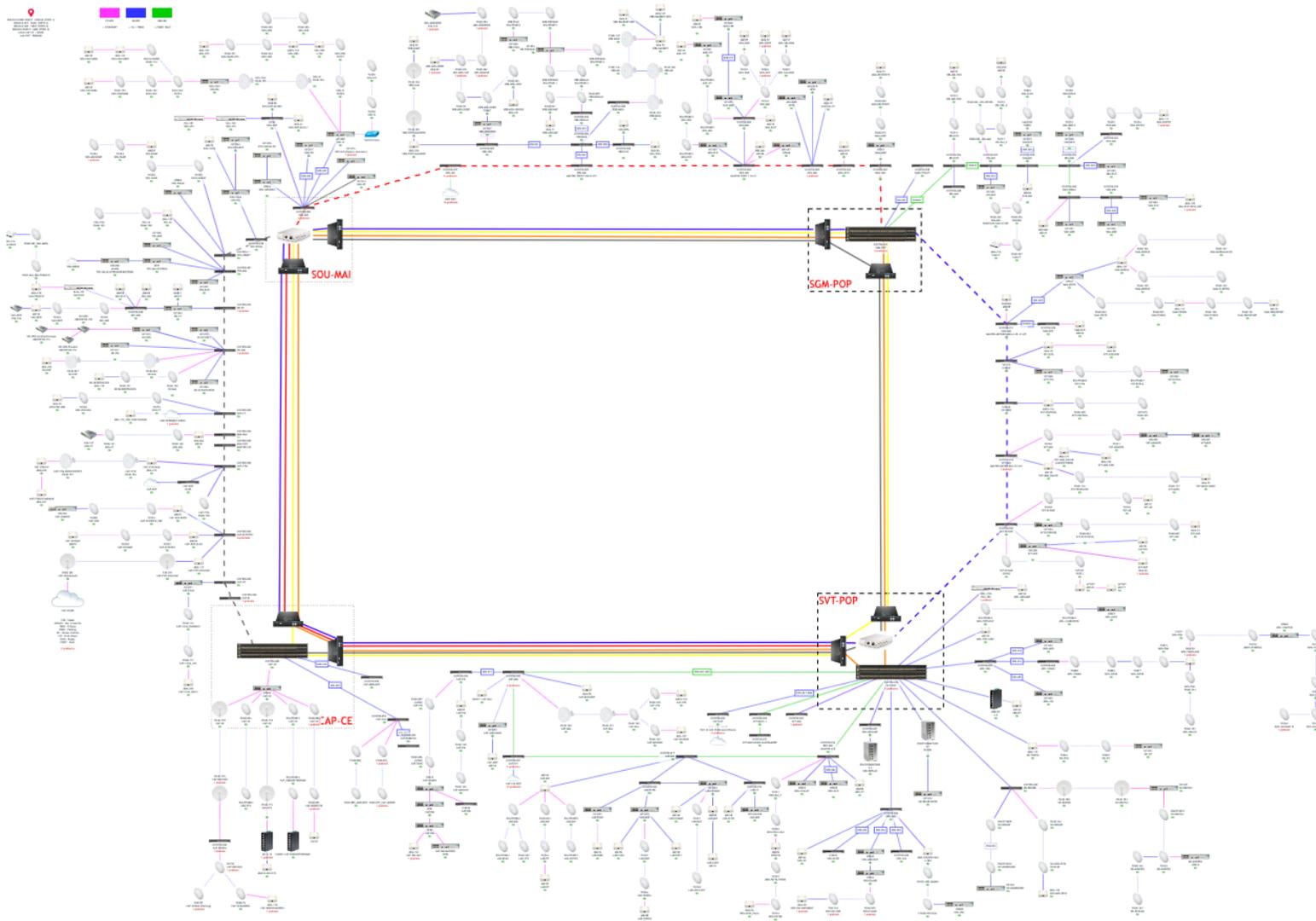
## 5. Perspectives d'avenir

Les principaux axes de développement de Digital Max sur l'année 2025 restent :

- Développement de la vidéo protection
- Développement du wifi sur les campings
- Développement de nouveaux sites sur le réseau de DIGITAL MAX
- Sécurisation du réseau de transport
- Le développement de nouveaux services, en coordination avec les partenaires de Digital Max que sont la DSI mutualisée de MACS, les services de l'ALPI et le SYDEC afin de ne pas générer de concurrence interne entre partenaire, et de ne pas complexifier l'écosystème numérique du territoire
- La mise en place d'un Guichet unique DIGITAL MAX - DSIN MACS, afin de permettre aux utilisateurs de faire des demandes auprès de DIGITAL MAX en passant par le portail de la communauté de Communes.
- Mise en place d'une nouvelle solution de messagerie Exchange pour les communes, fournie par la DSIN MACS, et hébergée par DIGITAL MAX

## 6. Annexes

## 6.1. Annexe 1 : réseau de transport DIGITAL MAX



## 6.2. Annexe 2 : Catalogue de Service

Catégorie	Article	Désignation	Frais d'accès au service	Coût Fonctionnement	Détails
Accès Internet Fibre optique	1G-GFU-1	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement d'un seul utilisateur	sur devis	40 € HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-GFU-5	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 5 utilisateurs	sur devis	60 € HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-GFU-10	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 10 utilisateurs	sur devis	80 € HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-GFU-100	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 100 utilisateurs	sur devis	100 € HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-GFU-500	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de moins de 500 utilisateurs	sur devis	200 € HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-GFU-SUP500	Accès internet Jusqu'à 1Gbps pour Etablissement de plus de 500 utilisateurs	sur devis	400 € HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-HGFU-100	Hors GFU Inf à 100 utilisateurs	sur devis	150€ HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-HGFU-500	Hors GFU inf à 500 utilisateurs	sur devis	300€ HT/mois	
Accès Internet Fibre optique	1G-HGFU-SUP500	Hors GFU supérieur à 500	sur devis	600€ HT/mois	
Accès internet DSL	ADSL-SOLO-DEG	ADSL/VDSL dégroupée	200 € HT	50€ HT/mois	
Accès internet DSL	ADSL-SOLO-NOGED	ADSL/ VDSL Non Dégroupée	150 € HT	40€ HT/mois	

transport sans accès internet	LAN2SRV-RED	VLAN privé d'interconnexion entre 1 site déjà équipé d'une offre 1G-GFU-XXX et un hébergement DIGITAL MAX	300 € HT	10€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-1UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites pour 1 utilisateur	300 € HT	35€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-5UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 5 utilisateurs	300 € HT	50€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-10UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 10 utilisateurs	300 € HT	65€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-100UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 100 utilisateurs	300 € HT	80€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-500UT	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites jusqu'à 500 utilisateurs	300 € HT	160€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LAN-RED	VLAN privé d'interconnexion entre 2 sites déjà équipés d'une offre 1G-GFU-XXX	300 € HT	10€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LANCAM-RED	Vlan privé pour raccordement d'une caméra à un autre site	Sur devis	10€ HT/mois	
transport sans accès internet	LAN2LANWIFI-RED	Vlan privé pour raccordement d'une Borne WIFI à un autre site	sur devis	10€ HT/mois	
Acces internet	OPT/29	Mise à disposition d'un /29 (5 ip publiques disponibles)	500 € HT	18€ HT/mois	
Acces internet	LOGGWADVANCE D	Location d'un routeur Avancé 1 port LAN ETH 1000 Mbps avec Gestion VLAN portail captif, VPN IPSEC et OPENVN....(NON ADSL)		5 € HT/mois	
Acces internet	LOCMOD	Location d'un Modem ADSL basique		5€ HT/mois	

Acces internet	LOCMODVDSL	Location d'un Modem VDSL basique		6€ HT/mois	
Acces internet	THD4G	Mise en service : Abonnement accès internet avec routeur 4G limité à 30G mensuel	100 € HT à la mise en place	35 € HT/mois	
téléphonie analogique cuivre	ANA-LIG	Ligne analogique (VGA)	85 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	19€ HT/mois	Tarif Fixe France : 0,035 € /min Tarif Mobile France : 0,11 € /min Tarif international : Voir grille tarif Numéro spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie analogique cuivre	ANA-LIG	Ligne analogique SUPPORT DSL ORANGE	85 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	35€ HT/mois	
téléphonie analogique cuivre	ANA-ILLFIXMOB	option : Forfait Illimité Fixe France + Mobile France + international (voir liste)	85 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	20€ HT/mois	Numéros spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie analogique cuivre	ANA-OPTLIGRES	Option : Ligne restreinte (Uniquement appels vers les numéros gratuits pour l'appelant et vers les numéros des services d'urgence et la réception d'appels)	135 € HT (Création)	NA	
téléphonie analogique cuivre	ANA-OPTMES	Option Messagerie Vocale		1,50 € HT/ ligne/ mois	

téléphonie numérique cuivre	NUMT0	Accès de base 2 canaux simultanés (VGA)	145 € HT (Création) 25 € HT (Reprise)	36€ HT/mois	Tarif Fixe France : 0,035 € /min Tarif Mobile France : 0,11 € /min Tarif international : Voir grille tarif Numéros spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie numérique cuivre	NUMT0-ILLFIXMOB	Option : Forfait Illimité Fixe France + Mobile France + international (voir liste)		36€ HT/mois	Numéros spéciaux au tarif Fixé par l'arcep
téléphonie numérique cuivre	NUM-1NUMSDA	1 Numéro SDA		1€ HT/ mois	Création de SDA
téléphonie numérique cuivre	NUM-5NUMSDASDA	5 Numéros SDA		5€ HT/ mois	Création de SDA
téléphonie numérique cuivre	PORTS	Portabilité simple d'un numéro	10 € HT	Voir tarif SDA (Numeris ou IP)	
téléphonie numérique cuivre	PORTC	Portabilité complexe d'un numéro	300 € HT	Voir tarif SDA (Numeris ou IP)	
téléphonie numérique cuivre	PORTFIA	Fiabilisation de la portabilité	50 € HT		
Téléphonie sur IP	VOIP-EXT	Abonnement SIP pour 1 téléphone IP et fonctionnalités IPBX inférieur à 200 extensions	offert	9,90 € HT/mois	Consommations Fixes et Mobiles illimitées Tarif international : Voir grille tarif Numéro spéciaux au tarif Fixé par l'ARCEP

Téléphonie sur IP	VOIP-EXT	Abonnement SIP pour 1 téléphone IP et fonctionnalités IPBX supérieur à 200 extensions	offert	7,90 € HT/mois	Consommations Fixes et Mobiles illimitées Tarif international : Voir grille tarif Numéro spéciaux au tarif Fixé par l'ARCEP
Téléphonie sur IP	TOIP-5NUMGEO	5 Numéros Géographique (05XXXXXXXX)		2,50 € HT / mois	
Téléphonie sur IP	TOIP-1NUMNONGEO	1 Numéro non Géographique (09XXXXXXXX)		0,30 € HT / mois	
Téléphonie sur IP	IPBX3CX-licence	IPBX 3CX Standard Hébergé	sur devis	Sur devis	xxx Appels simultanés, fonctionnalités complètes
Hébergement	LOC1/2BAIE	Location d'emplacement d'1/2 Baie DIGITALMAX, dans la salle blanche de Domolandes, avec fourniture d'électricité	Sur devis	300 € HT/ mois	
Hébergement	LOCBAIE	Location d'emplacement d'une Baie DIGITALMAX, dans la salle blanche de Domolandes, avec fourniture d'électricité	Sur devis	500 € HT/ mois	

Hébergement	VPS <1t	Location d'espace de stockage pour VPS (serveur privé Virtualisé) HORS RAM	Sur devis	En dessous de 1To : 0,14 € HT /Go/mois	<p>Serveur en exploitation sur cluster multi-site, avec sauvegarde des données sur un site différent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace de stockage</li> </ul> <p>DIGITAL MAX : réparti sur 3 sites</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sauvegarde 7 JOURS incluse</li> </ul>
Hébergement	VPS >1t	Location d'espace de stockage pour VPS (serveur privé Virtualisé) HORS RAM	Sur devis	Au-dessus de 1To : 0,10 € HT /Go/mois	<p>Serveur en exploitation sur cluster multi-site, avec sauvegarde des données sur un site différent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace de stockage</li> </ul> <p>DIGITAL MAX : réparti sur 3 sites</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sauvegarde 7 JOURS incluse</li> </ul>
Hébergement	VPS-SAUV4S	Sauvegarde d'un VPS : 1 sauvegarde par semaine sur 4 semaines	Sur devis	0,054 € HT /Go/mois	
Hébergement	VPS-SAUV12M	Sauvegarde d'un VPS : 1 sauvegarde par semaine sur 12 mois	Sur devis	0,062 € HT /Go/mois	

Hébergement	VPS-RAM	Location RAM pour VPS (serveur privé Virtualisé)	Sur devis	0,4 € HT /Go/mois	<p>Serveur en exploitation sur cluster multi-site, avec sauvegarde des données sur un site différent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace de stockage</li> </ul> <p>DIGITAL MAX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réparti sur 3 sites</li> <li>- 1 sauvegarde 7 JOURS incluse</li> </ul>
Hébergement	WEB-MUT	Hébergement de site internet sur 1 serveur mutualisé 1 Site internet sur serveur mutualisé	Création domaine site : 100 € HT	5 € HT/ mois	
Hébergement	MAIL-COL	Hébergement domaine de messagerie Collaborative et boites aux lettres sur système KERIO limité à 10G	Création boite : 50 € HT	2 € HT/boite/mois	jusqu'à 10G de stockage
Hébergement	MAIL-COL	Hébergement domaine de messagerie Collaborative et boites aux lettres sur système KERIO limité à 50G	Création boite : 50 € HT	4 € HT/boite/mois	jusqu'à 50G de stockage
Hébergement	MAIL-COL	Hébergement domaine de messagerie Collaborative et boites aux lettres sur système KERIO illimité	Création boite : 50 € HT	8 € HT/boite/mois	jusqu'à 200G de stockage
Hébergement	NEXTCLOUD	Espace de stockage synchronisable avec PC/MAC/SMARTPHONE , avec partage entre utilisateur du même service	sur devis	0,25€ HT /Go /mois	
Nom de Domaine	DomaineFR	Acquisition ou renouvellement d'un nom de domaine en .fr	50 € HT : création ou Reprise	25€ /an	Inclus toutes les modifications nécessaires au quotidien

Nom de Domaine	DomaineCOM	Acquisition ou renouvellement d'un nom de domaine en .com	50 € HT : création ou Reprise	30 € /an	Inclus tout les modifications nécessaires au quotidien
Nom de Domaine	DomaineAUTRE	Acquisition ou renouvellement d'un nom de domaine en XXX	50 € HT : création ou Reprise	sur devis	
prestations	CONF INTERNET	Prestation de paramétrage d'un accès internet sur routeur	70 € HT	NA	
prestations	CONF LAN2LAN	Prestation de paramétrage d'un Lan to Lan entre 2 sites	100 € HT	NA	
prestations	CONFN3-1H	1 h de prestation réseau Niv3	100 € HT	NA	Paramétrage avancé routeur, interconnexions de sites, Serveurs
prestations	CONFN3-1J	1 J de prestation réseau Niv3	800 € HT	NA	Paramétrage avancé routeur, interconnexions de sites, Serveurs
prestations	CONFN2-1H	1 h de prestation réseau Niv2	70 € HT	NA	Paramétrage Réseau, Firewall, Poste de travail
prestations	CONFN2-1J	1 J de prestation réseau Niv2	500 € HT	NA	Paramétrage Réseau, Firewall, Poste de travail
prestations	CONFN1-1H	1 h de prestation réseau Niv1	50 € HT	NA	Déballage carton , branchement connectiques, installations basiques....
prestations	CONFN1-1J	1 J de prestation réseau Niv1	300 € HT	NA	Déballage carton , branchement connectiques, installations basiques....

prestations	ETUDE	Etude faisabilité, conseil	sur devis	NA	Assistance Maitrise d'ouvrage
prestations	FORM	Formation	sur devis	NA	
prestations	DEPLAC	Déplacement périmètre MACS	40 € HT	NA	
WIFI	MAINTENANCE	Maintenance par borne wifi	Sur Devis	10 € HT/mois/borne	
WIFI	PORTAILCAPTADV-50	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 50 utilisateurs simultanés	500 € HT à la Création	25 € HT / mois	interface d'authentification personnalisable Revoit vers une page d'accueil voulue après inscription Statistique Avancées
WIFI	PORTAILCAPTADV-100	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 100 utilisateurs simultanés	500 € HT à la Création	40 € HT / mois	Interface d'authentification personnalisable Revoit vers une page d'accueil voulue après inscription Statistique Avancées
WIFI	PORTAILCAPTADV-250	Portail CAPTIF avancée : jusqu' 250 utilisateurs simultanés	800 € HT à la Création	70 € HT / mois	Interface d'authentification personnalisable Revoit vers une page d'accueil voulue après inscription Statistique Avancées

WIFI	PORTAILCAPTADV-500	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 500 utilisateurs simultanés	800 € HT à la Création	110 € HT / mois	Interface d'authentification personnalisable (Liaison avec des sites existants si nécessaire) Revoit vers une page d'accueil voulue après inscription Statistique Avancées
WIFI	PORTAILCAPTADV-1000	Portail CAPTIF avancée : jusqu'à 1000 utilisateurs simultanés	800 € HT à la Création	170 € HT / mois	Interface d'authentification personnalisable (Liaison avec des sites existants si nécessaire) Revoit vers une page d'accueil voulue après inscription Statistique Avancées
VIDEO	CAMMULTI	Caméra MULTIVUE	Sur devis	Sur devis	
VIDEO	CAMP TZ	Caméra 360° PTZ	Sur devis	Sur devis	
VIDEO	CAMFIX	Caméra Fixe	Sur devis	Sur devis	
transport sans accès internet	LAN2LANCAM-RED	Vlan privé pour raccordement d'une caméra à un autre site :	Sur devis	10€ HT/mois	
VIDEO - Hébergement	GENETEC-SAAS	Location d'espace de stockage GENETEC pour un flux d'une caméra	Sur devis	15 € HT / flux vidéo	Stockage 30 jours maximum
VIDEO	MAINTCAM	Maintenance par caméra	Sur devis	10 € HT/mois/caméra	
IOT	ABO-IOT	Objet connecté	Sur devis	2 € HT/mois/objet connecté	Transport + accès à la plateforme
IOT	iot-borne	Borne LORA	Sur devis	Sur devis	

IOT	iot-CAPTEUR	Capteur Lora	Sur devis	Sur devis	
AUTRE	SMS	Abonnement plateforme SMS Page dédiée	400 € HT à la création de l'accès	10 € HT/mois	Abonnement pour accès à la plateforme
AUTRE	SMS	Lot de 1000 SMS : 1 SMS jusqu'à 160 caractères	Sur devis	75 € HT	
AUTRE	SMS	Lot de 5 000 SMS : 1 SMS jusqu'à 160 caractères	Sur devis	350 € HT	
AUTRE	SMS	Lot de 10 000 SMS : 1 SMS jusqu'à 160 caractères	Sur devis	650 € HT	